



Sites liés à la traite négrière
et à l'esclavage en **S**énégal

Pour un tourisme de mémoire

Sites liés à la traite négrière
et à l'esclavage en **S**énégal

Pour un tourisme de mémoire

Professeur Mbaye Guèye

U N E S C O

Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits figurant dans cet ouvrage, ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du secrétariat de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Publié en 2005 par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP

Les photos : © Pr. Mbaye Guèye
Révision et relecture des textes par Christian Ndombi

Couverture : James Island en Gambie et l'Île de Gorée au Sénégal

Composition et impression dans les ateliers de l'UNESCO
CLT-2005/WS/3//cld 20454

© UNESCO 2005

Printed in France

Sommaire

Avant-propos	5
Introduction	7
I. Lieux de mémoire	11
II. Le secteur de Saint-Louis.	15
III. Podor	25
IV. Saint-Joseph de Galam.	29
V. Saint-Pierre	33
VI. Le secteur de Gorée	35
VII. Rufisque	49
VIII. Portudal	51
IX. Porto-Novo	55
X. Pointe Sarène.	57
XI. Joal	59
XII. Palmarin	61
XIII. Saloum	63
XIV. La Gambie	67
XV. Albréda.	69
XVI. Fort-James.	75
XVII. La Casamance	81
XVIII. Ziguinchor	83
XIX. Inventaires des sites et itinéraires touristiques .	85
Conclusion.	95

Avant-propos

CETTE publication qui paraît après *Les sources orales de la traite négrière en Guinée et en Sénégambie* n'a d'autre objet que de répondre au devoir de mémoire et de permettre au public de mieux connaître l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage de l'intérieur.

Les informations recueillies par le professeur Mbaye Guèye sur les sites et les itinéraires suivis par les caravanes en Sénégambie éclairent divers aspects du trafic négrier : organisation de ce trafic de l'intérieur des terres au littoral, origine des groupes ethniques présents dans les cargaisons des négriers et conditions de leur déportation en Amérique.

Le Sénégal (le Sine Saloum, la Casamance, Ziguinchor) et la Gambie furent jalonnés de factoreries ou de comptoirs, de gîtes d'étapes où s'opéraient les transactions entre marchands dioula, Lancados, agents des compagnies ou traitants locaux.

Si les routes terrestres, les pistes, les réseaux fluviaux pouvaient parler, on apprendrait beaucoup de ces récits. A défaut, nous devons conserver les traces d'une mémoire fragile et menacée, et avec les techniques modernes, nous engager résolument pour la sauvegarde de ce patrimoine tangible et immatériel de l'humanité. Si certains des sites à Saint-Louis, à Gorée, à Joal, à Portudal sont connus et conservés, nombreux sont ceux qui, délabrés, risquent de disparaître. Ces lieux de mémoire reviennent dans la parole des dépositaires de la tradition orale, les vieillards dont le rôle dans la transmission des connaissances sur l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage est fondamental.

Le véritable enjeu du Tourisme de mémoire est donc de sauvegarder ce patrimoine en contribuant à une prise de conscience de

la tragédie de la traite à un niveau sous-régional avec la coopération active de tous les États concernés.

Katérina Stenou

Directrice de la Division des politiques culturelles
et du dialogue interculturel

Introduction

DÈS le début de la traite négrière, des intellectuels furent enrégimentés pour donner bonne conscience à ceux qui s'investirent dans cette industrie fort lucrative appelée trafic négrier.

Les discours dévalorisants furent construits pour frapper de nullité toutes les valeurs de la civilisation noire. De pseudo rationalisations furent invoquées pour administrer la preuve de l'infériorité intrinsèque du Noir par rapport aux autres races. Les esclavagistes, âpres au gain, peu éclairés n'eurent aucun scrupule à destituer les esclaves de leur humanité en les taxant de sauvagerie et de barbarie. Dès lors, toute l'Afrique pouvait être considérée comme une ménagerie de fauves vis-à-vis desquels tous les excès étaient permis. Les esclavagistes oublièrent les lois de l'humanité. Les sentiments de leur cœur s'émoussèrent dans la recherche du profit. Préoccupés uniquement par leurs intérêts, ils n'étaient pas moralement armés pour considérer les Noirs comme des membres à part entière de l'humanité.

Cette violence n'était pas seulement dans les paroles, mais aussi dans les actes quotidiens. Les tortures physiques et morales leur étaient généreusement distribuées afin de faire d'eux une pâte molle totalement soumise à la volonté des maîtres.

La perversion des consciences par cette propagande menteuse atteignit son point culminant quand les esclavagistes s'évertuèrent à faire de l'esclave, l'instrument par excellence de la rédemption des Noirs vautrés naturellement dans la paresse. Pour eux, l'esclavage avait une haute vertu éducative. Il permettait, par sa force, de contrainte d'apprendre aux Noirs un travail régulier et au bout du compte d'en faire des chrétiens. Aussi tout était-il mis en œuvre pour masquer aux Noirs leur appartenance à l'humanité.

Ce régime de servitude appuyé sur un impressionnant arsenal coercitif n'eut pas les résultats escomptés. La domination des maîtres resta à la surface. Les esclaves noirs refusèrent d'abdiquer leur personnalité en inventant de nombreux abris pour résister à cette

entreprise de déshumanisation des esclavagistes. Le climat permanent de violence imposé par les maîtres, les contraignit à se réaliser dans le combat. Ils ne cédèrent jamais au découragement.

Parallèlement à la lutte armée, les Noirs des différentes diasporas réinterprétèrent tout l'héritage culturel africain et s'en servirent comme d'un instrument pour forger des caractères virils aptes à faire échec aux mécanismes déculturants des autorités américaines.

L'africité devint leur meilleure ligne de défense contre toutes les tentatives d'aliénation. Ils avaient obéi à cette loi primordiale de l'humanité qui incite les hommes à risquer leur vie chaque fois qu'ils flairent la menace de la servitude ou sont soumis au régime de l'esclavage. La révolte sous toutes ses formes donna alors à leur esprit endolori un éclairage lumineux, à leur volonté un solide point d'appui, à leur cœur affamé de bonheur mais rempli d'amertume, des espérances. Malgré la cruauté des tortures qui fustigeaient leur chair, les esclaves n'en revendiquaient pas moins leur appartenance à l'humanité.

Maintenant que la traite négrière et l'esclavage ont apparemment disparu du monde réel pour vivre à jamais dans nos souvenirs, ils ont cependant incité l'UNESCO à assumer la sublime tâche de solidarité et de fraternité humaine dans le cadre de « La route de l'esclave » en invitant tous les descendants de ceux que l'histoire avait entraînés dans le trafic négrier à se battre pour éloigner de tous les destins de l'humanité, le supplice des tortures qu'ils ont endurées pour faire triompher le droit à la vie par la compréhension entre les hommes qui vaut mieux que tout l'or du monde. Cette entreprise de l'UNESCO de purifier les hommes de la malédiction du profit, doit être pour tous les hommes une semence féconde d'amour, de justice et de liberté apte à purger de tous les esprits les traumatismes générés par la traite négrière.

Pour faire rayonner cet idéal sur l'humanité entière, l'UNESCO nous commande d'étudier avec rigueur toutes les questions relatives à la traite négrière afin d'identifier toutes les causes d'incompréhension générées par ce trafic et au bout du compte de mobiliser toutes les ressources de notre for intérieur contre la répétition d'une tragédie pareille.

Du moment que l'on ne peut taire les atrocités qui furent consubstantielles à la traite, des remparts contre l'oubli doivent s'ériger partout, car c'est l'amnésie qui rend possible la répétition

d'une pareille abjection. Le devoir de mémoire nous fait obligation de recenser, de localiser les sites, les escales, les comptoirs qui furent témoins du trafic négrier et de puiser, dans l'évocation monumentale de ce désastre, la volonté inébranlable de nous orienter vers un avenir, qui postule une autre vision de la vie, un changement radical des rapports de vivre une vie digne d'êtres humains.

Ce devoir de mémoire est d'autant plus nécessaire que nous assistons, depuis plusieurs années, à une vaste entreprise de falsification de l'histoire par des historiens mus par le souci exclusif de disculper les puissances qui ont tiré profit de l'exploitation de la main-d'œuvre servile nègre. Certains d'entre eux affirment que la traite négrière a été bénéfique à l'Afrique, car elle a permis l'aération de la pression démographique du continent dont les ressources alimentaires ont toujours été dérisoires. D'autres ajoutent que l'introduction du manioc et du maïs en Afrique a largement compensé le déficit humain généré par l'exploitation des esclaves. Pour se donner bonne conscience, quelques-uns disent que s'il n'y avait pas eu de vendeurs, il n'y aurait pas d'acheteurs.

Qu'ils le veuillent ou non, ces intellectuels re-élaborent d'une manière maladroite l'idéologie qui avait été celle des thuriféraires de la traite qui, à l'intérieur de l'espèce humaine, mirent les nègres au bas de l'échelle en les taxant de sauvagerie et de barbarie. Ils affirmèrent que la race noire est en dégénérescence, que les traits caractéristiques des Noirs étaient prédéterminés, qu'ils étaient frappés d'une infériorité naturelle, que leur continent était la terre bénie du cannibalisme, des superstitions. Du moment que leur naturel était perçu comme mauvais, il n'était de salut pour eux que dans l'esclavage qui permettrait de faire d'eux des hommes, c'est-à-dire des chrétiens.

Peu importait pour ces intellectuels, les conséquences de leurs néfastes élucubrations du moment qu'elles donnaient bonne conscience aux mercantilistes trop contents de savoir que les nègres n'appartenaient pas à l'humanité et qu'on pouvait les traiter comme des animaux.

Sous la plume de ces anthropologues, les Noirs étaient les réceptacles de toutes sortes de tares physiques et de vices. Leurs affirmations étaient d'autant plus graves qu'ils les enveloppaient d'un halo de scientificité. Ce fut le lamentable spectacle présenté sur l'Afrique par cette littérature perverse dont les tenants étaient embrigadés par les bénéficiaires du trafic négrier. Leurs théories capricieuses engen-

drèrent des ouragans qui déversèrent sur l'Afrique d'énormes coulées de larmes et de sang. Bref, par la ruse, ils cherchèrent à masquer aux Noirs leur appartenance à l'humanité. La tragédie commença selon René Depestre, le « jour où l'on donna une signification morale, esthétique, mystique à la couleur de l'épiderme ».

Sous l'effet de la traite négrière, les sociétés africaines subirent de profondes mutations. Toutes leurs assises en furent ébranlées. Le climat de guerre permanent qu'elle engendra finit par enlever aux entités politiques toute profondeur humaine. La terreur qui était pour ainsi dire quotidienne pesait sur chaque destin. « La peur comme dit Ki-Zerbo était devenue une dimension de l'âme africaine ».

La connaissance des itinéraires suivis par les caravanes jusqu'au littoral donne un éclairage sur les groupes ethniques qui ont alimenté les cargaisons des négriers. On se procure ainsi la vérité de la plupart des existences impliquées dans le trafic négrier et du coup on saisit plus facilement les transferts culturels en Amérique quand on connaît avec précision les lieux de destination finale.

I. Lieux de mémoire

NOUS aurions voulu décrire avec tout le luxe de détails désirables les sites et les lieux de mémoire en rapport avec la traite dans la Sénégambie pour compléter l'inventaire physique de la traite négrière et de l'esclavage. Mais sur le terrain la chose n'a pas été facile. Si pour les villes comme Saint-Louis, Podor, Saint-James, Albréda, le travail n'a présenté aucune difficulté majeure, il en a été autrement avec les escales ou factoreries et les gîtes d'étape que suivaient les caravanes.

L'abolition de la traite négrière a été suivie d'un changement de politique économique. Au Sénégal, l'arachide était devenue le produit de substitution à la traite des esclaves. Même si dans certaines régions, l'essentiel de la culture arachidière était assuré par le travail servile, la commercialisation de ce produit s'était concentrée en quelques endroits pour faciliter l'évacuation vers l'Europe. Les anciens comptoirs, escales et factoreries naguère prospères avec le trafic négrier, connurent un déclin irrémédiable. On cessa de fréquenter les anciens sites de la traite qui ne purent se raccorder à la nouvelle situation. A la longue, on finit par les effacer de la mémoire. Ainsi à l'intérieur du Sénégal, les informateurs ne sont plus en mesure de nous préciser avec certitude les axes que suivaient les caravanes qui quittaient le secteur du Galam, du Khasso pour se rendre dans les différents postes de la Gambie ou du Saloum. Tout se passe comme si les routes nouvelles établies selon les besoins de l'administration et de l'économie de rente ont purgé des esprits les souvenirs relatifs à la traite négrière.

Ceci ne nous surprend pas. L'abolition de la traite est vieille de deux siècles. De plus, la conquête coloniale et la colonisation avaient provoqué des bouleversements aux proportions révolutionnaires dans la Sénégambie. De vastes mouvements migratoires s'y étaient produits. Beaucoup de villages s'étaient déplacés pour aller fixer leur nouvel habitat dans les secteurs susceptibles de leur procurer la sécurité et l'aisance matérielle désirée.

Heureusement que tout n'a pas disparu. Les sites qui jalonnaient les itinéraires fluviaux sont facilement identifiables. Même si de leur ancienne splendeur ne subsistait que des ruines ou des constructions dans un état lamentable de délabrement et ne sont plus fréquentées que par des oiseaux et des reptiles, on peut les restaurer, en faire des lieux de mémoire afin de bloquer le travail de l'oubli et d'immortaliser cette douloureuse situation connue par les Africains pendant cinq siècles. Dans les anciens sites où aucun vestige ne rappelle leur participation au trafic négrier, des stèles devront être ciselées dans du granit ou du bronze pour immortaliser ces hautes figures africaines dont rien n'a pu briser la fierté. Ce seront alors autant de monuments aux morts de la traite, des temples où viendront communier dans une réelle piété tous ceux qui demeurent fidèles à l'ancestralité africaine et tous ceux qui ne désespèrent jamais de l'homme, parce que convaincus du triomphe final de l'esprit sur toutes les forces du mal qui trouvent leur nourriture dans le vent de la haine et dans les idées de domination et de suprématie.

Les stèles

Ces stèles seront érigées dans les anciens gîtes d'étape identifiées, les anciens comptoirs qui ne disposent pas de monuments liés à la traite. Au Sénégal, on pourrait en ériger une à Ndioungue au Walo, à Saldé, à l'emplacement que l'on identifie comme celui du fort Saint-Pierre à Kainoura à Kahone, à Joal.

En Gambie dans chacun des anciens royaumes, le long du fleuve.

Ces monuments, même modestes, contribueront à la reconstruction de la mémoire des populations, modifieront leurs rapports à l'histoire de l'Afrique qu'il faut comprendre dans toutes ses dimensions. Alors, il nous sera possible de puiser dans l'évocation monumentale de cette calamité la volonté de survivre.

Identification des bâtiments : les musées

Au Sénégal, Gorée et Saint-Louis sont classés sur la Liste du patrimoine mondial culturel et naturel en raison de leur rôle dans le

trafic négrier. La plupart de leurs monuments datent de l'époque de la traite négrière. La description des maisons serait fastidieuse. C'est pourquoi, en ce qui les concerne, nous avons sélectionné quelques bâtiments pour illustrer leur rôle dans le trafic négrier. Tous les bâtiments de Gorée et ceux du quartier de Saint-Louis doivent être restaurés. Les insultes du temps prennent des formes de plus en plus graves. Les propriétaires n'ont pas toujours les moyens de les restaurer selon le style architectural originel.

Le long du fleuve Sénégal, au Haut-Sénégal, en Gambie sur la petite Côte, le patrimoine bâti datant de la traite négrière est relativement modeste. Certains d'entre eux pourraient être transformés en musées pour assurer la garde des trésors en rapport avec le trafic négrier. Ces musées qu'on devrait créer dans chaque chef-lieu de cercle aideraient les populations à s'imprégner de la traite négrière, d'en saisir les méfaits et de mieux connaître les causes profondes du sous-développement de leur pays et en même temps de garder de toutes les victimes de la traite négrière, torturées, non plus des souvenirs évanescents, mais un souvenir éternel où se mêleront ce qu'elles ont fait ailleurs et ce qu'elles auraient pu faire pour leur continent.

Ces musées réuniront tous les objets collectés dans le voisinage et en rapport avec le trafic négrier. Les objets porteront le nom des donateurs. On pourra facilement mettre en rapport les écoles du secteur avec le musée qui permettra aux élèves de recevoir des explications pratiques sur la traite négrière.

L'autorité administrative devrait s'intéresser aux sites secondaires en rapport avec la traite négrière. Dans cette perspective, outre les musées de Dakar, de Gorée et de Saint-Louis où les visiteurs peuvent contempler des objets relatifs à la traite négrière, des musées d'ambition plus modeste devraient voir le jour à Dagana, Podor, Matam, Bakel, Tambacounda, Louga, Thiès, Kaolack, Kaffrine, en Gambie, à Saint-James et dans les grands centres à choisir par les autorités. En expliquant aux populations au milieu desquelles se trouveraient ces musées, on les amènerait à participer à la conservation de tous les vestiges. Ce seraient des lieux où seraient regroupés tous les objets en rapport avec la traite et avec la colonisation. On sauverait ainsi de la perte ou des destructions beaucoup de trésors qui dorment dans les villages.

Ces musées comme ceux des grandes villes seront des lieux où seront enseignées aux élèves et aux visiteurs, les grandes valeurs

humaines comme la liberté, la tolérance, la solidarité, la fraternité, l'égalité. On les mettrait en position de comprendre les impostures de l'histoire rencontrées dans leurs lectures et de les rectifier. Chaque objet sera étudié, replacé dans son contexte et sa place dans le commerce négrier.

Les musées et les autres lieux de mémoire seront destinés non à séduire, mais à enseigner les péripéties de cette tragédie. La disposition des objets rappellera aux visiteurs l'atroce vérité de la traite, son caractère inhumain.

Les objets réunis dans ce sanctuaire n'auront pas mission de susciter chez le visiteur le sentiment de vengeance mais celui du repentir, du regret et du pardon et surtout de leur faire savoir que la déification de la matière a été à l'origine de cette violation gigantesque des droits humains des peuples noirs. Ce message de terreur sera aussi d'espoir de purger de l'esprit et du cœur des hommes ce vice primitif inhérent à la nature humaine qui conduit souvent à des sentiments pré-humains.

Maintenant que la traite semble encore reprendre du service en Afrique sous la forme de nettoyage ethnique ou confessionnel qui ensanglante encore le continent, ces musées, par leur évocation du passé, contribueront au combat que l'UNESCO ne cesse de mener pour empêcher la résurgence de cette calamité sous d'autres formes. Ils ouvriront tous les visiteurs à l'esprit de tolérance avec l'abolition des images péjoratives que les uns construisent sur les autres.

Mais pour que cet idéal ne soit pas un rêve impossible, il faut qu'il soit plus solidement enraciné dans le cœur de chacun de nous que sur la pierre, le marbre et le bronze.

II. Le secteur de Saint-Louis

BIEN que tardivement connectées au trafic Atlantique, Saint-Louis et ses dépendances n'en ont pas moins joué un rôle très actif dans la traite négrière. Fondée en 1659, elle doit son nom à Louis XIII. Dans sa rade, mouillaient les négriers venus chercher leur marchandise humaine que les tenanciers du fort empilaient dans les captivités, dans les cours des maisons des propriétaires du sud (Sindonné ou Keur Tiane déformation de chrétien). Son principal désavantage résidait dans sa dépendance des naturels du pays pour son ravitaillement en eau, en bois et en nourriture.

Même si son embouchure était obstruée par une barre, le Sénégal n'en constituait pas moins une excellente voie saisonnière qui permettrait d'aspirer vers cette île les produits du Haut-Sénégal Niger.

Décidé à élargir l'espace commercial de Saint-Louis, Chef-lieu de la concession, André Brüe établit des postes de traite le long du fleuve avec l'accord des chefs locaux. En 1698, il fit construire dans le Haut-Sénégal, le poste de Saint-Joseph qui présentait l'avantage d'être dans une position stratégique par rapport à la proximité de certains royaumes. Le Bambouck n'était distant que de dix lieux, il procurait des vivres. Le Boundou ne se trouve qu'à 80 lieux.

Le fort de Saint-Joseph était avantageusement situé pour le commerce. Toutes les caravanes traversant la Falémé pour aller prendre la rivière de Gambie transitaient par cette zone.

En 1701 fut fondé le poste de Saldé et en 1715 celui de Saint-Pierre à Kainoura près du village de Kainoura. Si ce dernier poste était destiné à l'exploitation de l'or du Bambouck, celui de Saint-Joseph qui se trouvait dans la zone de passage des captifs Bambara acheminés vers la Gambie devait tout mettre en œuvre pour en intercepter la plus grande partie.

Le fort de Podor vit le jour en 1743. Il était destiné au trafic négrier alors que les escales connues sous le nom de « terrier rouge,

de coq et désert » étaient des lieux où se faisait le commerce de la gomme apportée par les différentes tribus maures : Idaw El Hadj près du village de Breun (terrier rouge), celle des Trarza près du village de Dieuk au nord du village de Ndialène (coq) et celle du Brakma (désert).

Les quantités fournies par le département de Saint-Louis ne sont pas connues avec précision. Selon les auteurs, elles oscillent entre 500 et 2000 par an. La suppression de l'exclusif en 1784 encouragea beaucoup de traitants de Saint-Louis à se consacrer davantage au commerce négrier. Entre 1784 et 1792, Saint-Louis et Gorée fournissent 8 662 captifs, non compris les achats de 1785. Le Galam contribuait annuellement pour 1 000 esclaves environ dans ces quantités.

Le Baol acheminait de Lambaye à Portudal les marchandises que l'on proposait aux commerçants du littoral.

Les transactions du littoral du Walo avec les négriers avaient lieu soit à Ndioungne soit à Toubé.



La mer, un symbole

La langue de barbarie

C'est la pointe de sable qui sépare la mer du fleuve Sénégal. La mer vient s'y briser avec violence et en la franchissant fait de nouvelles embouchures à la rivière; toujours périlleuse à aborder à cause du ban de sable qui les obstrue et qui empêche le fleuve de se jeter dans la mer suivant la direction de son cours. Il s'y déverse obliquement. Les eaux n'ont plus la force d'impulsion pour enlever le ban de sable qui barre son entrée.



La grue du mouillage

Cette grue à vapeur qui date de 1883 pouvait soulever 20 tonnes.

Elle est la plus ancienne d'Afrique. Elle est classée monument historique

Saint-Louis monumentale

Au début de leur installation à Saint-Louis, les résidents habitaient des cases. Par la suite, les immenses profits tirés du commerce triangulaire permirent à ceux qui s'y adonnaient de modifier le paysage urbain de l'île par la construction de demeures en dur. C'était surtout dans le Sud, des maisons à étages dont les rez-de-chaussée tenaient lieu de captiveries à ciel ouvert où les particuliers enchaînaient leurs captifs destinés à l'exportation vers l'Amérique.

Au-dessus de ces captiveries privées, les appartements des Signares étalaient tout leur luxe comme à Gorée. Les Européens y créèrent, comme à Gorée, une race de métis. Les garçons mulâtres furent employés dans les transactions commerciales comme ouvriers, matelots. Ils finirent par construire de solides fortunes.

Les mulâtresses se faisaient passer pour de grandes dames que les agents de la Compagnie concessionnaire entouraient de beaucoup de considération. Les négresses libres, chrétiennes, appelées gourmettes rivalisaient de luxe avec les mulâtresses.

Le fort Saint-Louis, situé presque au milieu de l'île à un tracé « formant un carré de 34 sur 35 toises » (Golbery, 1802). L'île plate, sablonneuse avait une population de 4 000 âmes vers 1750 dont la plupart étaient des esclaves au service de la Compagnie et à ses gages. Le fort est construit en briques et chaux. Il était suffisamment vaste pour abriter tous les employés de la Compagnie et sa garnison. Il avait aussi d'assez grands magasins pour loger la gomme, les marchandises et les vivres. Le peu de solidité de ses murs d'argile et de briques crues, simplement séchées au soleil, interdisait l'emploi de pièces d'artillerie un peu fortes. Par sa construction, selon le Duc de Lauzun, ce fort n'était propre qu'à loger des troupes et à faire des magasins. Il n'était d'aucune défense.

Des anciennes captiveries, il ne subsiste actuellement qu'une seule, sise dans le bâtiment ex-Maurel et Prom, en plus de celle du fort.

Saint-Louis

Chef-lieu de la concession du Sénégal qui s'étendait du Cap-Blanc à la Mellacorée en Sierra Leone.

Après avoir été contraints à abandonner leur premier établissement fondé en 1638 à l'île Bocos périodiquement inondée par les crues du fleuve, les Français s'installèrent en 1659 à l'île de Ndar à laquelle ils donnèrent le nom de Saint-Louis en l'honneur de leur roi Louis XIII.

Cette île devint rapidement un solide comptoir qui joua un rôle important dans le commerce triangulaire Europe-Afrique-Amérique. Pourtant, l'embouchure du fleuve Sénégal, fermée par une barre dangereuse, obligeait les bateaux tirant l'eau supérieure à onze pieds « à rester au mouillage à vue de la barre » dans la rade foraine. Les barques de barre étaient alors mobilisées pour charger ou décharger le navire avant son expédition à Gorée dont la rade était splendide. Cependant, une fois cette barre franchie, le Sénégal constituait un véritable port à l'abri de toutes les tempêtes. Malgré ses disgrâces, cette barre facilitait la défense de l'île de Saint-Louis, principal établissement sur le fleuve.

La fort fut le point central du tableau que présentait alors Saint-Louis aux arrivants. A sa droite comme à sa gauche, s'étendaient les deux parties de l'île dont les rues étaient bien alignées. Le quartier Sud était, durant toute la période de la traite négrière, réservé aux propriétaires d'esclaves. La plupart d'entre eux étaient de confession chrétienne, d'où son appellation de Kertian, déformation woloff de chrétien. Le quartier nord ou Lodo abritait, à sa pointe extrême, des habitations réservées aux esclaves appartenant aux habitants du Sud.



Le fort de Saint-Louis

Il fut construit en 1659 comme siège de la compagnie concessionnaire au milieu de l'île alors vierge d'habitants. Le site de Saint-Louis étant amphibie, l'eau en a modelé le paysage. Sans fantaisie et à raison de l'exiguïté du territoire, l'on traça un plan en damier. Au centre de l'île, le fort étalait toute sa majesté. Il était le siège de l'administration des compagnies à charte qui s'y sont succédé. Il abritait aussi les logements de la garnison et les captivités de la compagnie.



Le pont Faidherbe

Long de 511 mètres, ce pont était au départ destiné à Strasbourg en France. Il est arrivé à Saint-Louis en 1885. Il est classé monument historique.



La maison Maurel et Prom

Une partie du rez-de-chaussée était une captiverie



Une maison
de Sidoni au Sud
Vue extérieure



Église de Saint-Louis - Classé monument historique



Le parc de Djoudj
Ballet merveilleux offert par les oiseaux



Le parc de Djoudj
Envol des oiseaux

III. Podor

SITUÉ à 60 lieues de Saint-Louis, situé entre Saint-Louis et le Galam grand fournisseur d'esclaves, le fort de Podor fut construit par David entre 1744-1745. Il en fit le premier entrepôt sur le fleuve qui ravitaillait les autres comptoirs très éloignés de Saint-Louis. Le fort devint aussi le centre d'achat des vivres nécessaires pour la subsistance du monde au service de la Compagnie des Indes. C'était le principal magasin de la concession. Ce fort permit d'assurer la sécurité des captivités en temps de guerre.

Dans son voisinage se trouvaient les escales où l'on traitait la gomme apportée par les Maures. Elles étaient des échelles volantes et flottantes. L'escale du désert était fréquentée par les Maures



Fort de Podor

Vue extérieure avec ses meurtrières. Ce fort fut construit en 1854 sur les ruines du fort que David y avait érigé en 1744-1745 pour en faire le principal centre de ravitaillement des navires sur la route du Haut-Sénégal.

Dermancours et les Trarza alors que les Bracknas conduisaient leur gomme aux escales du Coq et du Terrier rouge.

Au lendemain de l'abolition de la traite négrière, le fort de Podor connut une éclipse. Le fort tomba en ruines, mais en 1854, avec la nouvelle politique de conquête coloniale, l'emplacement du fort David fut identifié par le gouvernement Protêt. Sur les ruines de l'ancien établissement, le Capitaine Faidherbe construisit un autre fort entre le 27 mars et le 1^{er} mai 1854.

C'est un édifice de forme carrée, planqué à chaque angle d'une tour ; les murs sont très épais et comme les tours, ils sont percés de meurtrières. Nous avons décidé de le faire figurer parmi les lieux de mémoire parce que c'est en lui que survit celui qui fut construit pour répondre aux exigences du trafic négrier.



Entrée du fort de Podor



Les logements dans le fort de Podor

IV. Saint-Joseph en Galam

POUR élargir l'espace commercial de Saint-Louis, André Brüe construisit des postes de traite le long du fleuve Sénégal. Celui de Saint-Joseph vit le jour en 1698. Toutefois, ce premier établissement, établi dans une zone d'inondation malsaine, fut emporté par la crue de 1701. Il fut reconstruit plus loin mais détruit en 1702 par les populations.

En 1712, le fort fut rebâti par Richebourg entre Dramanet et Makhana à l'embouchure de la Falémé. Brüe fit achever les travaux en 1714.

L'intérêt de Saint-Joseph résidait aussi dans le voisinage des mines d'or du Bambouck dont la richesse passait pour fabuleuse et dans la possibilité d'intercepter le commerce des esclaves que les dioula mandingues conduisaient en Gambie.

Galam était un marché important pour la compagnie. Il était situé à la confluence du Sénégal et de la Falémé, donc à la limite de la plaine et des contreforts du Fouta-Djallon. C'était là que venaient se croiser les routes qui suivaient chacune des rivières. Les caravanes en provenance de Tombouctou et du Bambaréna y faisaient escale sur leur chemin vers la Gambie.

De 1758 à 1779, les Anglais, maîtres du Sénégal cessèrent de fréquenter le Haut-Sénégal, sûrs de pouvoir accueillir les dioula dans leurs différents postes de Gambie. Dès lors, Saint-Joseph, Saint-Pierre tombèrent en ruines. Les Anglais circonscrivirent leur activité commerciale à la gomme, pratiquement jusqu'à la restitution à la France de ses anciennes possessions en 1817. En 1818, avec le changement de politique des terrains furent achetés à Bakel pour la construction d'un poste dont les travaux débutèrent en 1819.



Vue extérieure du fort Saint-Joseph



Fort Saint-Joseph

Après avoir été détruit par les eaux, puis par les populations, le fort Saint-Joseph fut reconstruit par Richebourg à partir de 1712 pour être terminé par André Brüe en 1714. Il joua un rôle important dans l'interception des caravanes en provenance des pays bambara



Vestige du mirador
du Saint-Joseph



Vestige de la muraille
de Saint-Joseph

V. Saint-Pierre



APRÈS l'achèvement du fort Saint-Joseph, Brüe en éleva un autre aux portes des mines de la Falémé. Ce fut le fort Saint-Pierre en 1715 près de Kaïnoura. Sa mission primordiale était l'exploitation de l'or du Bambouck. Situé non loin de Saint-Joseph, par où passaient les caravanes d'esclaves en provenance de Bambaréna et de Tombouctou, il était aussi un centre de trafic d'esclaves.

Le fort, finalement abandonné, était en ruine vers 1752. A l'endroit considéré comme l'emplacement du fort, il n'y a sur le sol aucun vestige qui autorise à en faire le site de l'ancien fort. Tout se passe comme si les populations du voisinage, en récupérant les briques pour la construction de leurs habitations, avaient décidé de participer à cette œuvre de destruction entamée par les Anglais.

VI. Le secteur de Gorée

La rade de Gorée

POUR bien comprendre l'acharnement des différentes nations européennes à contrôler Gorée, il faut se souvenir que dans toute la côte, qui s'étend de Mogador à la côte, règne une barre qui empêchait le débarquement des chaloupes et même des canots, qui ne pouvaient entrer dans les embouchures des rivières qu'avec l'aide des pilotes praticiens du pays. Les gros bâtiments mouillaient à une ou deux lieues au large. Nulle part, ils ne pouvaient caréner, ni même rabattre sur la côte pour réparer une voie d'eau. L'île de Gorée fait exception à cette règle. En effet, couverte « par la pointe avancée du Cap-Vert et à distance d'une petite lieue de la terre, elle offre dans cet espace un mouillage excellent pour les gros navires. Toute la côte



La rade de Gorée

environnante, formée par la nature, est abordable, à l'abri du Cap qui, avançant dans la mer, en rompt l'impétuosité. Appelé golfe de Ben et situé à une lieue nord-est de l'île de Gorée, celui-ci offre aux bâtiments un asile assuré, pour y faire, par toute sorte de temps, des radoubs nécessaires... Les ouragans, les raz-de-marée qui troublent souvent ces mers, ne se font jamais sentir dans ce golfe, où la mer est aussi tranquille que dans le port le plus sûr ».

La sécurité de ce mouillage fit de Gorée « la plus forte place de toute la côte » de la concession du Sénégal. Les navires ne s'y heurtaient jamais aux hasards de cette barre qui, dans cette côte rectiligne et sablonneuse, faisait souvent le malheur des navigateurs et même des plus expérimentés. Elle assurait aussi la protection des intérêts des compagnies contre les chefs locaux, servait d'entrepôt aux marchandises et était le point de ralliement des navires partant pour une destination lointaine.

Gorée

Par Gorée, on tenait facilement en bride les établissements de Gambie et de Sierra Leone. En cas de conflit, on le soumettait à des attaques systématiques avec des goélettes armées en course qui, au besoin, trouvèrent un abri sûr dans le mouillage. Ainsi, « refuge pour les négriers, prison pour leurs victimes », Gorée était aussi une sorte d'arsenal en miniature où se faisait le montage des embarcations de faible tirant d'eau comme les chaloupes, les pinasses employées dans les opérations commerciales sur le littoral ou dans les rivières. Les Français étaient convaincus que leur possession de Gorée était le seul obstacle qui empêchait les Anglais « de les expulser de toute la côte occidentale d'Afrique ».

L'occupation de Gorée procurait des facilités non moins importantes pour le transport de Noirs. Aussitôt que les captifs étaient à bord, les capitaines pouvaient mettre à la voile pour les îles. « Les vents étaient toujours favorables, en sorte qu'à peine (fallait-il) changer les voiles pour aller du Sénégal à la Martinique ». De Gorée aux îles, la traversée durait un mois tandis que tous les captifs traités ailleurs (faisaient) souvent deux ou trois mois à se rendre en Amérique ». De Annambou, pays des Fantis aux îles françaises de l'Amérique, la navigation était longue, difficile et par conséquent le

taux de mortalité des captifs y était plus élevé. Il en était de même de la traversée de Ouidah aux mêmes destinations. La traversée s'étalait sur « 2 500 lieues de route sans aucune relâche ». La navigation durait deux mois pour les vaisseaux ordinaires. Les mauvais navires restaient davantage en mer. De ces inconvénients procédaient des maladies qui opéraient de lourdes ponctions sur les cargaisons de captifs dont les pertes oscillaient entre 25 et 50 %.

Gorée réunissait donc à la porte de l'Europe ce que les contrées de l'Afrique et de l'Amérique avaient de plus précieux, « avantage inestimable pour la facilité du commerce et la supériorité de toute concurrence ». Des ports de France, on s'y rendait en vingt jours et plusieurs bâtiments réussissaient la performance d'en revenir en trente.

Gorée, enjeu des rivalités européennes

Ces immenses avantages que procurait Gorée, la placèrent au centre des convoitises des Européens engagés dans le trafic négrier. Dès 1617, les Hollandais s'en rendirent maîtres au détriment des Portugais. Ils jouirent paisiblement de leur acquisition jusqu'en 1663, quand les Anglais s'en emparèrent. Cette conquête était d'autant plus importante pour les vainqueurs que, déjà établis en Gambie, elle leur assurait le commerce entier de cette partie de la côte. Mais dès l'année suivante, ils furent chassés par l'Amiral hollandais Ruyter qui se présenta avec une flotte importante et les contraignit à la capitulation.

A leur tour les Français s'engagèrent dans cette lutte. Vers la fin de 1677, le Maréchal d'Estrées prit Gorée et, la compagnie du Sénégal s'empara d'Arguin ; tous deux étant alors des possessions hollandaises. Par l'article 7 du traité de Nimègue, la possession en fut donnée à la Compagnie qui y fit ériger de nouveaux forts. Pour exclure légalement les autres nations concurrentes de la zone polarisée par Gorée, d'Estrées prétendit avoir signé des traités de paix avec les Noirs du Sine, du Baol, du Cayor stipulant que la France serait en possession du commerce de ces pays et sur une profondeur de six lieues et qu'elle ne paierait plus aucun tribut. Des non initiés peuvent être dupes de cette subtilité juridique qui n'avait d'autre but que d'écarter des rivaux du voisinage de Gorée. Les constitutions

coutumières de ces pays interdisent aux souverains d'aliéner la plus petite parcelle du territoire.

Quoiqu'il en fût, ces ruses juridiques ne bridèrent nullement l'ambition des autres nations européennes décidées à tirer parti d'une nouvelle occupation de Gorée. De 1688 à 1724, Gorée fut prise et reprise alternativement par les Hollandais et les Français. Par le traité du 13 janvier 1727, ratifié le mois suivant, que le roi de France et les états généraux, la Hollande se désista de toutes ses prétentions sur la concession du Sénégal. Elle reconnut le droit exclusif des Français depuis le Cap Blanc jusqu'à la Mellacorée en Sierra Leone. L'éviction des Hollandais de la concession attisa les rivalités entre les Anglais et les Français pour la possession de Gorée. Les uns et les autres mesuraient l'importance stratégique de Gorée dans le commerce pour la fourniture d'esclaves à l'Amérique et pour la collecte des marchandises utiles aux manufactures européennes. C'est pour cela que les Anglais déployèrent des trésors d'efforts pour en chasser les Français. Par la ruse ou la force, ils cherchèrent à leur enlever l'île. Après la victoire, ils remirent à neuf des fortifications, y maintinrent des effectifs militaires consistants. L'importance de ces dépenses en hommes et en matériel était largement compensée par les énormes bénéfices qu'ils en tiraient.

Ainsi donc la possession de Gorée permettait à la puissance occupante de contrôler 150 lieues de côtes d'Afrique. Aussi était-elle souvent au cœur des conflits européens à l'époque de la traite. Lors du traité de paix de 1763 qui mit fin à la guerre de sept ans, la France accepta de renoncer à son comptoir de Saint-Louis mais parvint à faire respecter son droit de possession sur Gorée.

Gorée monumentale

Les mentions concernant la présence des populations indigènes dans Gorée datent de la fin du XVII^e siècle avec l'apparition de leurs cases ou maison en paille. Elles se trouvaient dans le voisinage des captivités. Ces cases étaient au nombre de 13 ; elles étaient occupées par des Laptots, des manutentionnaires au service de la Compagnie. On y dénombrait d'autres cases appartenant à des habitants. Elles étaient au nord du fort. Existait aussi dans l'île une fontaine, au sud de l'île, Gorée était alors un petit village.

En 1702, lors du retour en France de André Brüe, Gorée présentait un visage différent de celui qu'on lui connaissait en 1697. Le fort de l'anse devenu alors fort Saint-François occupait toujours le même emplacement. Son enceinte abritait toujours plusieurs bâtiments avec les magasins, les logements des officiers, une chapelle et une captiverie.

Le fort Saint-Michel était également relevé. A l'intérieur des forts, une grande construction rectangulaire tenait lieu de captiverie de la Compagnie. On projeta de transplanter au Sud-Ouest les cases des Laptots et des habitants. Les cases étaient réparties entre celles des Noirs libres et celles des Bambara désignant les Laptots.

En 1749, Gorée qui n'était qu'un petit village en 1723, était devenue une cité si l'on en croit Adanson que Saint-Jean, le Directeur de la Compagnie, avait dotée de « plusieurs beaux bâtiments ». Pour le Docteur Cariou à ce moment là « Gorée n'avait que des huttes et six mauvais logis de pierres couverts de paille dans lesquelles une ou deux armoires ou coffres formaient tout l'ameublement ; tandis que des nattes en roseaux servaient de lits. Les riches métisses et les hauts fonctionnaires étendaient ces nattes sur un bâti de bambous, les domestiques à même la terre battue ».

Ces logis avaient été construits en 1745 lorsque Gorée reçut un groupe d'ouvriers et une garnison de 250 soldats. Le Directeur Lacombe fit construire l'église, l'hôpital militaire et la caserne qui modifiaient le paysage architectural de l'île. La maîtresse de Lacombe eut droit à une grande maison en maçonnerie. En 1753, le septième logis en maçonnerie vit le jour. C'était un pavillon de basalte de quatre pièces.

Cette situation persista, semble-t-il jusqu'en 1763 lorsque le traité de Paris la restitua à la France. L'administration ne dépendait plus des Compagnies mais du roi qui se faisait représenter par un gouverneur. La Compagnie des Indes qui gérait la concession disparut en 1767.

Lors de la prise de fonction en 1763 de Poncet de la Rivière, premier Gouverneur de Gorée et dépendances, l'île était dans un état pitoyable car les Anglais n'avaient, pendant les sept ans de leur occupation, pris aucune mesure pour y rendre la vie agréable. Selon Cultru, les fortifications étaient en mauvais état, la résidence du Directeur avait été détruite par un incendie provoqué par l'explosion de la poudrière du temps des Anglais. Chaque fois que les habitants reconstruisaient leurs cases, des incendies venaient les consumer.

Ces calamités ne freinèrent nullement l'accroissement de la population qui passa de 257 âmes en 1749 à 1 044 en 1767 dont 718 captifs. L'extension du village se poursuivit aussi avec 64 concessions familiales. Aucune construction de l'administration ne vint modifier le paysage jusqu'à sa réoccupation par les Anglais en 1779. L'état déplorable des fortifications durant tout le XVIII^e siècle explique peut être l'extension de la cité vers le pied de la colline. Les Européens, faute de bons logements vivaient chez l'habitant. Cela explique le lourd tribut en vies humaines qu'ils payèrent lors de l'épidémie de fièvre jaune qui ravagea l'île en 1778 et précipita même son abandon par les Français le 30 janvier 1779.

En 1785 sous le gouvernement des Boufflers, Gorée abritait 2 840 âmes. Elle appartenait alors à 116 propriétaires dont certains habitaient des maisons en dur. Les bénéficiaires étaient investis dans la construction de solides demeures qui étaient aussi des maisons de rapport. Les maîtres avaient fait apprendre à certains de leurs captifs les métiers relatifs à la construction des maisons en dur. Même pendant l'occupation anglaise de 1779 à 1783, la frénésie des constructions ne connut pas de répit de 7 en 1763 ; elles étaient de 23 en 1779 et de 81 en mars 1784.

L'emplacement des anciens remparts recueillit 16 d'entre elles. Au départ de Boufflers en 1788, il y avait dans l'île 92 habitations en maçonnerie qui étaient à la fois résidences et esclaveries. Cinq puits participaient à l'alimentation de la ville en eau. La paille était de plus en plus remplacée par des toits en maçonnerie. La population de la cité était de 4 362 captifs dans un ensemble de 5 264 habitants. En 1857, le total de la population de l'île atteignait 6 000.

Cette percée démographique était en rapport avec le statut de port franc qu'on lui accorda en 1822. Les bâtiments de toutes nations pouvaient y débarquer et embarquer des marchandises en toute franchise. Aussi Gorée était-elle très fréquentée par les caboteurs qui y venaient chercher les produits manufacturés européens.

Grâce à cette prospérité née du commerce, Gorée put conserver son standing de ville, centre d'une civilisation métisse. Les pièces de ses habitations en dur étaient en général bien aérées et bien éclairées. Mais il en était autrement au rez-de-chaussée.

« Ces basses régions, écrit Brau, sont en général aménagées à la manière portugaise, comprenant une cour centrale, patio si l'on veut. Cet espace libre peut faire illusion... car il est en général pro-

prement tenu. Le sol est recouvert de sable marin. Il ne faut pas se laisser prendre au charme d'accueil de ces antichambres plafonnées de ciel et toujours baignées du bienfait des ombres. Elles guident par un chemin de fleurs jusqu'à de surprenants perrons, démesurés, car ils servent aussi de socles aux repos de ces femmes aux regards souffrants. C'est sans doute de ces hauteurs praticiennes que leurs ancêtres contemplaient ce couloir de misère où jadis des Noirs hale-tants étaient parqués nus. C'était sans doute ces locaux de dimensions réduites boyaux la plupart du temps que cernait notre fraîche courette. On dirait que les cachots antiques, longs et étroits puent encore la chair d'esclave torturée. Ils sont éclairés à peine par des lucarnes solidement verrouillées ».

La maison des esclaves, construite dans les dernières années du XVIII^e siècle, est le prototype de ces habitations à la fois résidence pour les maîtres et captivité pour les esclaves destinés à l'exportation. Sa façade extérieure (20,75 m) est percée au rez-de-chaussée d'un porche d'entrée, d'une porte et des fenêtres. Le porche est flanqué de chaque côté d'un corps de bâtiment à étage. Il ouvre sur une courette rectangulaire au fond de laquelle un escalier en fer à cheval conduit à un péristyle soutenu par des piliers carrés.

Chacune des deux façades, donnant sur la cour porte trois ouvertures permettant d'accéder à autant de pièces. Leurs murs extérieurs sont percés chacun d'une meurtrière. Ces pièces du rez-de-chaussée étaient réservées aux esclaves.

Le plan de l'étage est simple. Celui du bâtiment principal est compartimenté en deux grandes pièces. C'est à l'étage que l'on donnait les réceptions à l'occasion desquelles les occupantes faisaient étalage de leurs richesses. Aujourd'hui, c'est une impression de lugubre tristesse qui se dégage de la maison des esclaves.



La maison des esclaves

Elle date de la fin du XVIII^e siècle. Sa face intérieure percée d'un porche d'entrée avec un escalier en fer à cheval au rez-de-chaussée.



La cour de la maison des esclaves



La porte par laquelle se faisait l'embarquement et d'où l'on jetait à la mer les esclaves morts



Musée de la femme: Henriette BATHILY

Bâtiment construit en 1771 par la mulâtresse Victor Albis. Il a tour à tour servi comme maison avec esclaverie. En 1994, le Ministère de la culture l'a mis à la disposition du Consortium de Communications Audiovisuelles en Afrique (C.C.A.). Le musée a alors pris le nom de Henriette Bathily.

**Le fort**

Sur la montagne ou colline de Castel selon Labat : c'est un losange flanqué de deux bastions. Les murs sont bâtis de grandes pièces et sont fort élevés. Baptisé Fort Saint-Michel par les Français, il abritait des logements pour Africains, des casernes et des captivités. On voit encore sur la crête de l'esplanade des canons et quelques pièces d'artillerie.



Un canon au sommet du fort Saint-Michel



Le musée historique

Ouvert depuis mars 1989, c'est une ancienne fortification militaire construite entre 1852 et 1856 d'après les plans tracés par Pinet-Laprade.

C'est un fort qui portait au départ le nom initial de « batterie du nord ». Démantelé en 1950, il devint une annexe de la prison civile jusqu'en 1977. Il fut alors affecté à l'enseignement supérieur. L'IFAN l'aménagea pour en faire ce qu'il est présentement.



L'entrée du musée historique



La cour du musée historique



Fusils de traite exposés
au musée historique



Maquette du navire négrier « L'Aurore de La Rochelle »
Construit en 1784 – 280 tonneaux, exposé au Musée historique

Le Mémorial de Gorée

Aujourd'hui la traite et l'esclavage ont apparemment disparu du monde réel pour survivre dans nos souvenirs. Ils ont toutefois fait naître l'idéal qui rayonne sur l'élite intellectuelle de l'Afrique et de la diaspora qui a décidé d'engager une lutte sans merci contre toutes les formes de servitude qui avilissent encore les hommes.

C'est pour cela que le Sénégal et l'UNESCO, mesurant l'importante part prise par Gorée dans le trafic négrier, ont initié le projet du Mémorial de Gorée qui tout en matérialisant le souvenir obsédant de toutes les souffrances physiques et morales endurées par les Africains et par les Noirs de la diaspora arrachés à leur famille, à leur patrie, servira de trait d'union entre le pays et les hommes et sera surtout le sanctuaire privilégié où les hommes viendront communier sous les espèces de l'universel, c'est-à-dire sous les espèces de la liberté sous toutes ses formes, de l'égalité, dans l'effort et de la solidarité. S'il en est ainsi, c'est que les Noirs d'Afrique et de la diaspora ont accepté de pardonner toutes les violences qu'on leur a fait subir pendant les cinq siècles de la traite. Mais pardonner ne signifie pas oublier, car

c'est l'amnésie qui rend toujours possible la répétition des tragédies. Maintenant que la puissance du temps a permis que s'établissent des rapports de tolérance réciproque auxquels la vie finit toujours par condamner plus ou moins les hommes, le Mémorial qui doit porter l'incessant témoignage du martyr des Noirs nourrira également cette réflexion qui doit voir dans tous les hommes des égaux, des frères dont les droits naturels n'ont été violés que par la force.

Du même coup, Gorée perçue depuis longtemps comme une île funeste pourra espérer une paix définitive. Elle est et restera le temple où se nouera le dialogue fécond entre tous les hommes de bonne volonté parce qu'elle sera définitivement affranchie de la macule servile qu'elle porte « par cette œuvre expiatoire » qu'est le Mémorial.

C'est pour susciter cette réflexion perpétuelle qui sera la cause d'un nouveau perfectionnement moral pour ceux qui viendront y chercher leur propre image ainsi que celle de leurs semblables, que le Président de la République du Sénégal a tenu à rappeler que le Mémorial de Gorée « sera une nouvelle Arche d'Alliance liant indissociablement la mémoire au pardon. Mais l'accomplissement de cette patrie spirituelle qu'il lui assigne, ne se réalisera que si les mots de sa noble devise sont beaucoup plus profondément gravés dans le cœur de tous que sur la pierre, le marbre et le bronze.

Cet apostolat assigné au Mémorial vaut plus que tout l'or du monde.



Le Mémorial de Gorée

VII. Rufisque

DANS le royaume du Kajoor, Rufisque fut le lieu de leur implantation. Ce site qui porte un nom portugais (Rio fresco) francisé en Rufisque est à trois lieues de Gorée. Il a une bonne rade « sur un fond de sable d'une profondeur de 6 à 7 brasses d'eau. Les embarcations y sont en sûreté ». Les transactions, qui s'y déroulaient, portaient sur les bœufs, des cires, des moutons et des esclaves. On y trouvait « une excellente eau tellement fraîche à cause de l'épaisseur des forêts qu'elle traverse ».

Rufisque était la factorerie par laquelle le Kajoor commençait avec les Portugais et par la suite avec les Européens, maîtres de Gorée. Vers 1668, l'effectif des Lancados semblait très réduit. Il n'y habitait alors que trois Français « quinze à seize naturels du pays et quinze Portugais et une Portugaise, habile femme qui y tenait la surintendance du commerce pour toute sa nation ».

C'est dans ce poste que se déroulaient les opérations commerciales avec le Kajoor. Le roi ou damel y faisait percevoir les taxes qui lui étaient dues par un intendant connu sous l'appellation de Alquier secondé par un adjoint portant le titre de « fétier », déformation de facteur. Ils étaient chargés de percevoir les taxes payées par tous les navires qui mouillaient dans la rade ou s'approvisionnaient en vivres, en bois et en eau. Pour ces deux derniers articles, les droits de douane que les souverains exigeaient de tous les commerçants étrangers qui fréquentaient le pays étaient substantiels.

L'ensemble de ces taxes portait le nom de coutumes car elles étaient les droits de douane que les rois exigeaient de tous les commerçants qui opéraient dans leur pays.

Le produit principal que procurait le Kajoor était l'esclave. Rufisque en recevait quelques dizaines apportées par les dioula de l'intérieur mais aussi par les Maures qui venaient y chercher des prix plus intéressants que ceux qu'on leur proposait sur le fleuve Sénégal. En raison de la proximité de Gorée, le comptoir de Rufisque fut

fermé en 1775. De ce fait, les agents de la compagnie occupante pouvaient résister aux exigences souvent excessives du damel en matière de douane. Gorée était devenue un véritable poste de protection « contre les princes africains à tous les commerçants qui [venaient] à cette côte et de dépôt à tous les captifs qu'ils achetaient sur le continent ».

VIII. Portudal

PORTUDAL fut le port par lequel le royaume du Bawol commerçait avec les Européens. C'était une rade foraine où l'on mouillait à « une bonne lieue de terre par les cinq ou six brasses de profondeur sur un fond de sable et en approchant de terre, vous voyez jusqu'à un quart de lieue au large, s'élever tout au long de la côte, infinies roches et écueils au travers desquels il faut passer dans des canaux si étroits que la chaloupe baise souvent les roches d'un bord et d'autres, ce qui fait que la mer brise et est souvent grosse au rivage sur le bord duquel vous voyez de prime abord notre case à l'entrée du village. Ce village est distant de huit lieues de Gorée. On y trouve quantité de cuir, quelque morfil et des esclaves tant les nègres qu'avec les Portugais noirs qui y sont habités ».

Selon Dapper, ces difficultés de la navigation pouvaient être contournées grâce à la présence d'une haute pierre « appelée le baleine » et qui servait de balise aux marins qui pénétraient dans ce port ou en sortaient. A l'Ouest de Portudal, se dressait également un cap appelé par les Portugais Punto de Portudal. Non loin de là, se trouvait le Capo-Matso ou tête des mâts. Entre Rufisque et ce dernier point, la côte était belle et profonde. En revanche, du Punto de Portudal jusqu'au-delà, la côte n'a pas plus de 7 brasses de profondeur. Ce littoral était piqueté de villages portugais comme Porto-Novo, Punto Serené, Pinto Lugar et Joal. La configuration du relief en avait fait un asile pour des populations vivant en permanence dans la hantise de la mort ou de la servitude. A juste titre, Coelho a pu écrire que « Dieu créa cet asile pour de nombreux Portugais qui y vivaient dans la crainte du roi du pays ». Il leur était possible en une nuit de franchir la distance de quatre lieues qui les séparent de Joal où ils se trouveraient en sécurité.

Portudal avait aussi l'avantage de se trouver tout à côté d'une « belle rivière d'eau douce à laquelle on pouvait faire aiguade. Les nègres y étaient les mêmes et le commerce s'y faisait comme à

Arrécife ». Le teigne ou roi du pays vendait beaucoup de captifs contre de l'argent. Une pièce d'Inde y coûtait vingt pataques. Les Flamands et les Français y avaient leur factorerie pour leurs opérations commerciales.

La rivière de Portudal dont parle Coelho doit être la Somone même si son embouchure se situe actuellement à neuf kilomètres au nord-ouest de Saly-Portudal.

L'importance commerciale de Portudal y avait attiré beaucoup d'Espagnols et de Portugais qui y résidaient avec l'accord du teigne. Ils y faisaient du commerce lucratif non seulement le long du littoral, mais encore le long des rivières du sud « où ils transportaient du fer acheté aux Français et aux Anglais et l'échangeaient contre les nègres » transportés aux Indes occidentales.

Comme dans les autres sites, les Portugais et les Espagnols de Portudal appartenaient à cette catégorie d'ibériques victimes de bannissements et qui étaient devenus par naturalisation sujets des souverains locaux. Ils étaient totalement indépendants du Portugal qui les avait contraint à l'exil. Grâce au commerce, certains d'entre eux avaient acquis de solides fortunes. Jusque dans les dernières années du XVI^e siècle, ils exerçaient un monopole de fait sur les transactions



La rade foraine de Portudal

commerciales avec les chefs et les dioula de l'intérieur. Au début du XVII^e siècle, Barreira dit que leur effectif était de cent à Portudal. Ils avaient renoué avec la religion de leurs ancêtres en suivant la loi de Moïse. Ils bénéficiaient de la protection du teigne. Pour se venger des autorités du Portugal, ils préféraient vendre les produits locaux collectés dans l'hinterland aux autres européens dont les pays étaient souvent en conflit avec le Portugal. La cire, l'ivoire, les captifs étaient vendus aux Français, aux Flamands, aux Anglais et de préférence à ceux qui, parmi eux, étaient juifs.



« Le poste » de Portudal

A 250 mètres de la plage, se dresse le fortin portugais. C'est un bâtiment quadrangulaire en dur, orienté est-ouest. Il est composé de quatre pièces dont l'une servait de captivité.

En raison de l'importance du tourisme dans cet ancien port négrier du Bawol, cette construction devrait être transformée en musée, centré sur la traite négrière. Elle se trouve dans un site idéal pour accomplir la mission que l'UNESCO assigne au tourisme culturel.



Couloir de la Captiverie du « Poste de Portudal »

IX. Porto-Novo

Contrairement à l'histoire des autres sites de toute la Petite Côte, celle de Porto-Novo a très vite sombré dans le néant. De temps à autre, on évoquera son nom parmi ceux d'autres localités que les changements intervenus dans l'économie sénégalaise ont fait disparaître de la carte. En effet aucune marque sur le sol ne permet d'identifier de nos jours l'ancien emplacement de ce village. Cependant au début du XVII^e siècle, le père Baltazar Barrera signalait que sur le littoral s'étendant de Rufisque à Joal il y avait des villages habités par des Lancados. C'était entre autres Rufisque, « Portudali, Candiman, Porto-novo et Joala ». Porto-Nova était situé entre Portudal et Joal. Dapper a été plus explicite car il localise ce site entre Portudal et Pointe Sarène et à trois lieues au sud de Portudal.

Si l'on en crut Coelho, Porto-Novo qui se trouvait à 3 lieues au sud du Portudal « avec sa rivière sur laquelle on naviguait autrefois et qui maintenant se maintient fermée ». Les quatre marigots de ce secteur, à savoir le Baling, le Warang, celui de Nianning et de Thiémass sont également isolés de la mer par des cordons littoraux.

Grâce au témoignage de Coelho, nous sommes autorisés à dire qu'au début du XVII^e siècle, les marigots situés entre Portudal et Sarène recevaient la visite des embarcations lusitaniennes dont les propriétaires avaient fait de la Petite Côte une unité commerciale bien structurée.

X. Pointe Sarène

À la limite méridionale du Baol se trouve Pointe Sarène à mi-chemin entre Portudal et Joal. Ce dernier était le port de la traite du royaume du Sine. Une rivière appelée Rio Saréno formait la frontière entre le Baol et le Sine. Alexis de Saint Lo qui visita le village en 1635, le situe à 3 kilomètres de Portudal. Sarène connaissait une intense activité commerciale menée comme dans les autres sites de traite de la Petite Côte par les Lancados. Ses habitants étaient composés de nègres et de mulâtres tous catholiques « qui ayant été vendus aux Portugais qui les avaient fait instruire et baptiser et puis ont été affranchis après la mort de leurs maîtres. Se voyant libre, ils se rassemblèrent alors dans ce port où ils vivaient dans l'obéissance d'un certain nègre appelé Padre Bernard. Ils trafiquaient avec les Français et les Hollandais ».

Aujourd'hui, comme la plupart des anciens sites, Sarène a perdu son lustre d'antan. Ses habitants se sont orientés vers la pêche qui leur procure l'essentiel de leurs ressources. La longue période du déficit pluviométrique connue par le Sénégal depuis plusieurs années a eu des effets néfastes sur le débit de cette rivière dont « l'embouchure ainsi que celles de quelques petits cours d'eau plus au sud est obturée par le cordon littoral ».

XI. Joal

« **A**u sud de Portudal et à 20 lieues de Gorée s’étendait la rade de Joal où mouillaient les navires qui commerçaient avec le royaume du Sine. Tous les marins qui l’ont fréquenté sont unanimes à dire que c’est un « endroit des plus difficiles à connaître de la côte. En effet, outre que la marine est toute plate, on ne saurait s’approcher de plus de deux grandes lieues du large où les navires mouillent par les 4 ou 5 brasses pour le peu de fonds qu’il y a. Il n’y a comme marques que des touffes d’un petit palmier qui, semble-t-il, que la nature ait exposé là pour faire connaître ce lieu ».

Cette rade de Joal était « une roche de la longueur de deux navires, le long de laquelle il y a beaucoup de fond. Elle émerge à marée basse. Le mouillage n’a que dix palmes d’eau autrement qu’il



La Rade de Joal

se rende fort au large. Lorsqu'on est au mouillage, on peut y demeurer avec des amarres pourries. Il est très sûr en tout temps, car il forme une baie et la mer et les lames n'y pénètrent jamais ».

Joal abritait comme Portudal une grande colonie de Lancados. Parmi eux, figuraient des nègres qui se considéraient comme Portugais et qui avaient ou presque le monopole du commerce de ce pays et celui des royaumes voisins. Ils tiraient profit de la proximité du Saloum et de la Gambie. Secondés par leurs gourmettes, ils s'y rendaient à bord de canots. Ils y trouvaient des marchandises à très bon marché.

XII. Palmarin

LE royaume du Sine bénéficiait d'un autre port appelé Palmarin. Si les premiers auteurs qui en ont parlé étaient très peu précis sur sa localisation exacte, il en a été différemment avec André Alvarez d'Almada qui le situe sur l'un des bras du Saloum. Coelho confirma cette indication tout en ajoutant: « en sortant de Joalla, le premier port qu'il y a est celui de Palmeirinha, lequel a une petite rivière qui va rejoindre le fleuve de Borçallo... où il est très périlleux d'entrer et qui nécessite un bon pilote pour l'embouchure... C'est un bon port qui a beaucoup de ravitaillement et beaucoup de vin de palme ».

Comme pour Porto-Novo, la topographie de ce secteur où gît ce village francisé en Palmarin a subi depuis de grandes modifications; l'allongement des formes sableuses vers le sud a fait qu'il n'y a plus de bras du Saloum à hauteur de Palmarin. Boulègue note que « la flèche de sable sur laquelle est située le village s'étend sans discontinuité depuis le marigot de Mbissel, immédiatement au sud de Joal jusqu'à la pointe de Sangomar, c'est-à-dire la principale embouchure du Saloum ».

A partir du moment où les caravelles ne pouvaient remonter les rivières à cause des barres ou des seuils rocheux qui les verrouillaient, les Lancados utilisaient les embarcations pour mettre en articulation l'espace commercial soudanais et celui de l'Atlantique.

XIII. Saloum

DU Galam partaient aussi d'autres itinéraires en direction de la Gambie et du Saloum. Sur ce bras de mer, les sites de la traite négrière étaient Cahours, Kahone, Kaolack et Kastiambe.

Kahours était un poste anglais alors que la rade de Kaolack et de Kahone, capitale du Saloum étaient des factoreries françaises. Ils faisaient un grand commerce en bœufs, chevaux et captifs. Mais l'absence d'un véritable comptoir faisait que la plupart des captifs vendus au Saloum étaient achetés par les Anglais à Cahours à 36 lieues de Kahone. Pour remédier à cette situation, le roi du Saloum Sandene Ndao céda en 1785 à la France l'île de Kastiambe et un terrain à Kiawer où la construction d'un comptoir permettrait aux agents français d'intercepter les caravanes mandingues qui transitaient par là pour se rendre en Gambie.



Le port de Kaolack

La Gambie était fréquentée par des commerçants français anglais, néerlandais, ibériques mais aussi par les dioulas mandingues qui y conduisaient les caravanes originaires du bambarena et qui refusaient de s'arrêter dans le Galam.

Le Saloum – Kaolack – Kahone

Le Saloum – Kaolack – Kahone faisait partie du réseau fluvial suivi par les négriers pour aspirer vers le littoral les produits de l'hinterland. Le port de Kaolack était le mouillage des bâtiments français à deux lieues de Kahone, la capitale du royaume où la Compagnie française entretenait également un comptoir.

L'importance commerciale du Saloum découlait de son rôle de lieu de transit pour les caravanes qui se rendaient en Gambie. En 1763, pour compenser la perte de ses possessions du fleuve Sénégal, la France s'attela à tirer de ce royaume le plus grand nombre possible d'esclaves en essayant de faire de Kahone et de Kaolack les terrains d'atterrissage des caravanes en provenance du Haut-Sénégal.



La maison du Bour Saloum à Kahone

En février 1783, Legardeur de Repentigny signa avec le roi du pays Sandéné Ndaw, un traité aux termes duquel il céda à la France l'île de Kastiambe près de l'embouchure où la construction d'un comptoir faciliterait l'interception des caravanes mandingues se rendant en Gambie. Il permettait aussi de faire une concurrence victorieuse au poste anglais de Kahours à 30 lieues en amont de Kahone à l'intérieur des terres. Le projet ne reçut aucune suite.



Les oiseaux des îles du Saloum

XIV. La Gambie

Au sud du Saloum, s'étalait la Gambie, artère magnifique coulant dans un long couloir de verdure. Des points de traite jalonnaient son cours. En 1661, les Anglais s'installèrent dans l'île Saint-James au milieu du chenal. De leur côté, les Français établirent un comptoir en 1681 à Albréda dans le royaume de Barre ou Ñomi. Ces deux nations avaient également des comptoirs dans les villages de « Bintan, Berefe, Yarme ». Dans chacun des royaumes riverains de ce fleuve, les négriers avaient érigé des points de traite : Berrinding dans le Badibu, Trancrowal avec Kaen, Yamina dans le Yaminar, Kassan dans le Bas-Ñani, Pisania dans le Haut-Ñani, Bricko dans le Jemarrou et Barracounda dans le Wouli. Les Français tiraient parfois de cette vallée 2 500 captifs par an et les Anglais 3 600.

L'importance de ce trafic était sans aucun doute en rapport avec la liberté de commerce proclamée par la Compagnie anglaise qui avait préféré s'entendre avec les interlopes qui purent désormais y trafiquer en toute impunité à l'abri de ses forts en payant une redevance à titre de participation à leur entretien. Depuis 1541, ces forbans infestaient les dépendances de Gorée. Ils pillaient les navires. Avec une solide artillerie, ils se moquaient des licences royales, leur interdisant l'accès du littoral de la concession. Les galiotes envoyées pour les en empêcher étaient simplement coulées. Dès le début du XVII^e siècle, ils étaient devenus les maîtres de la côte. Ils trafiquaient avec les Juifs portugais passés des Flandres en Guinée où ils affichaient leur judaïsme. Le produit de leurs rapines était revendu aux Lançados qui réalisaient ainsi des opérations très fructueuses.

Lors de la guerre de sept ans, les Anglais monopolisaient le commerce gambien. Le traité de 1763 ne faisait pas mention de la Gambie. Les comptoirs de Bintan, de Berefef et de Yarme à l'opposite de Albréda furent maintenus sous domination anglaise. Mais comme les autres comptoirs ou factoreries, ils furent abandonnés à leur propre force, sans secours en hommes ni en canons. Dès l'abo-

lition de la traite, ils connurent un déclin rapide. Certains d'entre eux s'investirent dans la commercialisation des produits de l'arachide pour s'adapter.

XV. Albréda

APRÈS avoir évincé les Hollandais de Gorée en 1677, les Français fondèrent en 1681 Albréda sur la Gambie, à 30 km de l'embouchure, en face de Fort-James. Ce poste se trouvait dans le royaume de Barra. Jusqu'en 1686, la France n'y entretenait qu'une case. Cette appellation dérivant du Portugais « casa » signifiait « boutique de brousse » ou cabane en bois. Elle pouvait être aussi une bonne case en dure couverte de tuiles.

Ce comptoir fournissait à la compagnie française, maîtresse de la concession du Sénégal, une gamme variée de commodités. En effet, outre les esclaves, on y traitait beaucoup de vivres : mil, riz, pour l'alimentation de Gorée.



Ruines d'une des premières églises construites en Afrique de l'Est à l'arrivée des Portugais en 1456

En 1758, après la conquête de Gorée et de Saint-Louis par les Anglais, le Commandant de la flotte britannique se rendit à Albréda qu'il bombarda le 6 juin 1758. Trois semaines plus tard, un autre bombardement y provoqua un incendie. Les Français y retournèrent en septembre 1763 après le traité de Versailles mettant fin à la guerre des sept ans. Ils entourèrent la factorerie d'une palissade et érigèrent deux bastions sur la berge du fleuve et y installèrent des pièces d'artillerie.

Conquis de nouveau par les Anglais au cours des guerres de la Révolution et de l'Empire, il fut restitué à la France par le traité de Paris de 1815 avec Saint-Louis et Gorée.

En 1857, Albréda fut échangé contre l'abandon par l'Angleterre du droit que le traité de 1783 lui avait accordé de traiter la gomme à Portendik.



Vue intérieure de la chapelle d'Albréda



Un des canons d'Albréda tourné vers le fleuve



Vue rapprochée du canon d'Albréda



Tableau décrivant les sites et monuments à Albréda et à Gilfray - Juffuro



Vue partielle du Fort d'Albréda



Partie orientale du Fort d'Albréda



Musée historique d'Albréda

XVI. Fort-James

DANS l'estuaire de la Gambie au milieu du chenal en face d'Albréda.

En 1621, Richard Jobson avait atteint la limite amont de navigabilité du fleuve Gambie, les rapides de Barrocounda. En 1661, le Major Holmes s'était emparé de l'île de Saint-André, occupée par le Hollandais au service de Courlande. Rebaptisé sur le champs, Fort-James est un îlot qui resta pendant plus de 150 ans le principal établissement anglais en Gambie. Actuellement en ruines, Bathurst était alors le principal centre de traite des Anglais en Gambie. A partir de ce comptoir, les Anglais cherchèrent à imposer leur monopole sur le trafic de Gambie.

C'est là que mouillaient les négriers anglais. Cette île avait été fortifiée en 1664 par le chevalier Robert Holmes et, le fort prit



Fort-James

le nom en l'honneur du Duc d'York. Le fort avait quatre bastions et était armé de 28 pièces de canon. Il existait aussi des logements spacieux pour le gouverneur, le personnel et les marchandises.

En 1724, la Compagnie anglaise reconnut à la compagnie française des Indes le droit de s'établir à Albréda en vertu d'une transaction autorisant les Anglais à commercer à Joal et à Portudal.

Fort-James a été pendant longtemps au cœur des affrontements entre marchands d'esclaves.



Fort-James vu du Mirador



Fort-James: Lieu des transactions



Fort-James: Chambres des captives enceintes



Espace réservé aux captifs dociles



Porte de la prison pour esclaves rebelles



Fort-Bullen à BARRA



La publication d'Alex Haley « Racines » a réhaussé la visibilité de Juffure. Ce village auquel Haley fait allusion dans son roman, comme étant le lieu d'origine de Kunta Kinteh, était un ancien endroit de rassemblement situé à un kilomètre à l'est du village actuel.

XVII. La Casamance

COMME la Gambie, la Casamance était aussi une voie de pénétration vers l'arrière pays. Son bassin était occupé par plusieurs groupes ethniques dont l'animosité réciproque s'extériorisait souvent en raids de pillage. Chacune de ces entités entendait faire du territoire de sa voisine une zone de classe. Ainsi Diolas, Mankagnes, Mandjacks, Floups, Balantes, Baynoucks, Papels, Biafades et Nalou passaient le plus clair de leur temps à se faire la guerre. Le royaume du Kabu qui s'étendait de la Moyenne Gambie au Rio Grande était aussi un point d'atterrissage des dioula Mandingues. La haute Casamance était surtout le domaine des Peuls.

Cet émiettement politique favorisait le trafic négrier en raison des luttes intestines qu'il facilitait. Toutefois, les courtiers étaient obligés, dans cette zone, de se contenter de postes flottants en se rendant tour à tour chez les groupes qui disposaient des marchandises à vendre. Les principales escales étaient celles de Carabane, d'Hitoux où les Français avaient un mouillage à l'exclusion des autres nations et d'où ils tiraient une quarantaine de captifs, de la cire et du morphil et enfin de Ziguinchor contrôlée par les Portugais.

A l'intérieur de la haute Gambie – Casamance, les ancêtres des peuples Tenda, Bassari, Koniagui, Bedik, Badiar demeurèrent fidèles au système communautaire. Ils opposèrent comme les Sérères None une farouche résistance aux Peuls et aux Mandingues qui voulaient faire de leur zone un réservoir de captifs.

En dehors de réseaux fluviaux, le commerce se faisait aussi selon des routes terrestres qui perdirent toute importance au lendemain de l'abolition de la traite.

XVIII. Ziguinchor

FONDÉ en 1645 chez les Bagnouns, la résidence portugaise était à une douzaine de lieues de l'estuaire et de Karabane. Certes, les Portugais y étaient depuis le XVI^e siècle et y avaient construit quelques postes plus ou moins éphémères. En 1645, Gonzalves Gaboa de Ayala fonda un dépôt de vivres à Iziguichos, devenu par la suite Chequeichoram, francisé en Ziguinchor. Ce comptoir n'était en réalité qu'une simple factorerie, « amas de cases en terre, recouvertes de pailles » qui abritaient quelques mulâtres portugais enrichis par la traite négrière.

Au lendemain de l'abolition de la traite négrière, Ziguinchor était redevenu un important entrepôt de riz entre l'embouchure du fleuve et Sédhiou.



Chapelle à l'angle de la résidence Amerger

Lieu de culte construit par les Portugais. Modeste bâtiment de 9 mètres de long sur 7 de large, il semble avoir été restauré à plusieurs reprises.

Les Portugais n'ont pas édifié de forts en Casamance. Le patrimoine bâti qu'ils ont laissé à Ziguinchor est constitué par l'ex-maison Maurel et Prom, située dans le quartier de l'escale en face du nouveau siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Le bâtiment est fait de briques cintes rouges. Malgré quelques transformations mineures, l'architecture initiale a été conservée.

Le deuxième immeuble est représenté par la chapelle se trouvant à l'angle de la résidence Amerger. Les restaurations successives lui ont fait perdre son architecture originale.

Le troisième bâtiment d'origine portugaise est représenté par l'ex Hôtel de Ville avec son architecture baroque. C'était le siège de l'administration portugaise avant le passage de la ville à la souveraineté française en 1886. Il abrite actuellement le contrôle régional des finances et le centre culturel africain.

XIX. Inventaires des sites et itinéraires touristiques

A. Les itinéraires

SI le tourisme culturel doit être une pièce maîtresse dans la coopération entre les hommes, les itinéraires touristiques que nous proposons tiennent à la fois compte de l'histoire de la traite, de la colonisation et aussi des possibilités d'escapades qu'offrent certains sites.

Dans le secteur de Saint-Louis, la route bitumée allant de ce chef-lieu de région à Bakel est un itinéraire tout à fait indiqué pour se rendre dans le haut Sénégal d'où partaient les caravanes d'esclaves en provenance de Tombouctou et des autres pays Bambara. Le fleuve Sénégal est également un chemin naturel qui permet de visiter les différents sites où se déroulaient les transactions à l'époque de la traite. Aussi de Saint-Joseph, les touristes pourraient visiter l'emplacement présumé du fort Saint-Pierre près de Kainoura. De là, ils atterrissent à Saldé, lieu de passage obligé de la flottille qui se rendait dans le Galam, puis se rendre à Podor dont le fort doit être transformé en musée. Au Walo, le village de Ndiongue, site de la traite, on pourra aussi y visiter des forts et des fortins construits lors de la colonisation agricole initiée par le Baron Roger. Son bâtiment à Richard-Toll, connu sous le nom de « folie du Baron Roger », peut être visité.

Avant d'arriver à Saint-Louis, une escale est nécessaire dans le parc de Djoudj où les oiseaux et les autres animaux leur offriront un spectacle de toute beauté.

Les visiteurs qui arrivent à Saint-Joseph peuvent prendre la route vers la Gambie. C'était l'axe qu'empruntaient les caravanes qui refusaient de vendre leurs marchandises aux agents français. Elles passaient par Tambacounda et pénétraient dans l'espace gambien fragmenté en une multitude de chefferies ou de royaumes dont chacun voulait avoir son poste de traite pour imposer ses propres termes de commerce aux acteurs de ce trafic.

Les caravanes qui pénétraient en Gambie s'arrêtaient successivement à Kantor dans le Wouli ;

à Pisania dans le haut Niani ;

à Kassan dans le bas Niani ;

à Yamina dans le Yamina ;

à Taneroval dans le Badibou ;

à Vintam ou Bintang, à Albréda dans le royaume de Barre.

A l'époque de sa splendeur, les agents de la compagnie anglaise pilotaient ce trafic à partir de Fort-James qu'on doit ériger en musée historique après avoir restauré ses bâtiments aujourd'hui en ruines.

Cette route du Sud avait un embranchement vers le Saloum. Il passait par Cahours où se trouvait un poste anglais avant de déboucher à Kahone et à Kaolack. Maintenant que les îles du Saloum présentent un énorme potentiel touristique avec son parc à oiseaux, les touristes y trouvent une nature accueillante. La Casamance possède un réel potentiel touristique qu'on peut jumeler avec l'histoire du pays. En effet, les populations qui avaient choisi ce secteur pour y sculpter leur habitat avaient tiré profit de ces massifs forestiers propres aux embuscades grâce aux rideaux de verdure derrière lesquels ils s'abritaient pour se défendre avec une rare cruauté. Au milieu des clairières cultivées, se dressaient des huttes avec un nombre d'habitants aussi restreint que possible. Les habitations étaient séparées les unes des autres par des bandes boisées dans lesquelles les arbres s'enchevêtraient les unes dans les autres offraient aux assaillants des obstacles insurmontables. Grâce à ces sites refuges, elles réussirent à s'opposer à la transformation de leur terroir en « garennes humaines ». Les rares étrangers qui s'y aventuraient étaient systématiquement mis à mort ou vendus aux Portugais dans des endroits précis.

La beauté et la vigueur de ce passage ont incité certains Tours operator à proposer à leurs clients un tourisme de découverte en construisant dans le voisinage des villages de campements sur le modèle des habitations locales. Il s'y ajoute que ceux qui le désirent peuvent toujours se rendre au Cap Skirring pour se livrer aux plaisirs du tourisme nautique. Avec le retour de la paix, le fleuve Casamance pourrait servir d'artère touristique, liant Ziguinchor à son arrière pays avec la possibilité pour les visiteurs de comprendre la grande variété des cultures de la province méridionale du Sénégal.

Le secteur de la Petite Côte centré sur Portudal, bénéficie déjà d'importantes infrastructures touristiques. Il s'agit maintenant, en transformant en musée le poste portugais, de joindre l'utile à l'agréable en montrant aux touristes ce que fut la place de Portudal dans le trafic négrier.

B. Articulation des itinéraires avec ceux des autres régions

Les itinéraires partant du Sénégal oriental peuvent facilement être mis en connexion avec ceux du Mali et précisément de Tombouctou. Du moment que la Boucle du Niger était devenue le point d'ancrage des caravanes transsahariennes, il sera facile de les reconstituer.

Au lendemain du triomphe de Soundiata sur son rival Soumahouro Kante, il eu un déplacement du centre d'intérêt économique du littoral vers la capitale du Mali. Les routes s'infléchirent vers Walata, Tombouctou à partir de Sidjimassa, point de rencontre des caravaniers du Nord qui se rendaient au Soudan.

L'articulation avec les itinéraires de la Guinée-Bissau est facile à faire à partir de Ziguinchor ou du Cap Skirring. En effet, les rivières Saint-Dominique ou Cacheo, Sainte Catherine, le Geba, le Nunez et le Pongo furent des voies de pénétration vers l'hinterland. Les courtiers du littoral les remontaient pour aller au devant des caravanes. Le Nunez était alors le terminus des caravanes du Fouta-Djallon et de certains dioula des pays nigériens. Par ce chemin, on atteignait facilement le Bambouck. Le Pongo était le terminus de l'axe Kankan-Kouroussa.

Cette articulation que préconise l'UNESCO ne se réalisera que si les États acceptent de s'y investir en pratiquant une véritable politique culturelle. Alors le rêve de l'UNESCO d'une unique patrie humaine deviendra réalité. En effet, le touriste qui aura suivi ces itinéraires ennoblis par tant de souvenirs, de monuments, découvrira là aussi, la vie populaire dans toute son épaisseur. Les ressources naturelles, les villages, les différentes inscriptions culturelles, susciteront, chez lui, le sens du relatif et le conduiront à mesurer dans toute ampleur cette violation gigantesque des droits humains dont les Noirs ont été victimes. Ce constat de terreur sera aussi d'espoir de purger éventuellement de son esprit et de son cœur ce

vice primitif du complexe de supériorité qui a souvent débouché sur des calamités. Les musées, les stèles, les autres lieux de mémoire seront de solides points d'appui pour l'œuvre humaine que mène l'UNESCO pour empêcher les anciennes forces du mal de reprendre du service sous d'autres formes. Ils ouvriront tous les visiteurs à l'esprit de tolérance avec l'abolition des images péjoratives que les uns construisent sur les autres.

C. Tourisme culturel et itinéraires touristiques

Selon l'UNESCO, le devoir de mémoire enjoint les pays de ciselé dans le granit, dans le marbre ou le bronze, par des stèles et des musées cette atroce expérience humaine que fut la traite négrière. Cette évocation monumentale de l'histoire de la traite contribuera à désaliéner les Africains dans leur mentalité en leur apportant la connaissance du passé qui leur fournira l'éclairage leur permettant de sélectionner le meilleur de leurs héritages. Ils seront alors en mesure de faire échec au parti pris de dénigrement des valeurs africaines que l'on constate chez certains idéologues qui sont responsables de l'incompréhension qui est à l'origine de l'opacité dans les relations entre Africains et Européens. C'est pour cela que l'UNESCO, consciente de sa mission humaine, planant au-dessus des races, des ethnies et des frontières, demande aux uns et aux autres de « croire à la dignité de l'âme dont s'ennoblit le plus déshérité d'entre nous ».

Convaincue que tous les hommes sont de plus en plus associés à une destinée commune, leur soudure doit s'effectuer sans violence. Ces rapports de tolérance réciproque ne sont possibles que si chaque groupe accepte d'abandonner une part de son exigence. C'est pour cela que l'UNESCO travaille à mettre les hommes, les nations en relations de plus en plus étroites, à les organiser dans une unité de compréhension, à les inciter à marcher vers plus d'intégration entre les différents groupes humains.

L'UNESCO qui a toujours fait entendre des paroles de paix et de fraternité, ne s'est jamais lassée dans l'accomplissement de ce sublime apostolat.

Les Africains possèdent assez de courage et d'intrépide dévouement pour faire espérer que cet appel lancé par l'UNESCO retentira partout de part le monde et qu'il y réveillera de nobles

enthousiasmes. Si tout le monde se rallie à cet idéal, cette grande œuvre de compréhension sera couronnée de succès.

Le tourisme culturel est le moyen le plus efficace pour enraciner profondément dans les cœurs cet idéal sublime de l'UNESCO. Tout en rappelant à la vie les lieux de mémoire, il permet des enrichissements réciproques. C'est un cadre où les hommes échangent des propos rassurants. A travers les différences de culture ou de morale, les touristes acquerront finalement la certitude que toutes les civilisations exaltent la condition humaine et qu'il suffit de les débarrasser des enveloppes qui les singularisent pour découvrir leur essentielle unité. Aussi le tourisme culturel est à même d'introduire dans les rapports entre les différentes collectivités humaines cette curiosité du cœur qui purge les esprits, du mépris des autres et de cette volonté de domination que certains individus éprouvent vis-à-vis de leurs semblables. Nous avons la conviction que l'UNESCO a raison de croire que l'universel est réalisable par le tourisme culturel. En effet, actuellement les races qui peuplent la terre sont mêlées les unes aux autres. Les barrières qui tenaient les peuples isolés s'écroulent sous l'effet de la mondialisation. Dans ce festin de l'universel aucun patrimoine ne doit être exclu.

Bref, le tourisme culturel comme « rencontre de rencontres » doit ouvrir des voies à des dialogues dans une perspective interculturelle. Ces dialogues doivent se placer sous le signe des identités et des activités respectant la mémoire des civilisations et des cultures, mais s'élançant aussi vers un avenir autre, en surmontant les ressentiments et les complexes historiques afin de bâtir des ponts et de nouer les contacts favorisant une coopération internationale de type nouveau sur un pied d'égalité.

D. Les itinéraires touristiques

Les itinéraires que nous proposons dans le cadre du tourisme culturel préconisé par l'UNESCO tiennent à la fois compte et de l'histoire et de la recherche de dépaysement. Dans l'état actuel des choses, la réalisation de cette entreprise exige des moyens gigantesques, des infrastructures coûteuses pour exploiter l'immense potentiel touristique sénégalais, en y intégrant le tourisme culturel. Outre le tourisme du littoral centré sur la Petite Côte autour de Saly-Portudal et sur le

Cap Skirring en Casamance, on pourrait aussi tirer parti des plages de Saint-Louis et de la Grande Côte autour de Lompoul.

Le Sénégal, le Saloum, la Gambie et la Casamance peuvent aussi être au cœur d'un tourisme fluvial. S'ils recevaient un équipement adéquat dans le cadre d'une véritable politique d'aménagement du territoire. Ceci est possible si dans chaque cercle, dans chaque région des comités de tourisme sont créés avec mission de recenser toutes les potentialités touristiques locales et la manière de les raccorder aux autres réseaux nationaux.

Il y aurait alors la possibilité de valoriser les cultures locales par le tourisme de découverte avec ceux qui cherchent des loisirs. Tout en bénéficiant du soleil, de la mer et des paysages peu communs, les touristes pourront expérimenter la vie rurale dans les campements établis dans le voisinage des lieux de villégiature. Aux spécialistes du tourisme d'accroître les capacités d'accueil et les facilités de transport dans l'arrière-pays.

Les itinéraires que nous proposons correspondent aux anciens réseaux fluviaux et terrestres suivis jadis par les acteurs de la traite négrière. Leur réactualisation permettra à tous les visiteurs de s'imprégner de l'histoire et de la civilisation locales tout en les aidant à découvrir des sites originaux susceptibles d'agrémenter leur séjour par la richesse de la flore, de la faune et de la grande diversité des cultures.

Au Sénégal Oriental, le Parc National de Niokolo Koba est un patrimoine naturel et historique d'une grande importance où vivent encore des éléphants, des hippopotames, des buffles, des élans de Derby, des bubalos, des crocodiles, des lions et des outardes. Les visiteurs comprendront la nécessité de participer à la défense de cette nature dont certaines de ses espèces sont menacées de disparition.

D'un autre côté, le Parc de Djoud à proximité de Saint-Louis et les îles du Saloum, cette Polynésie sénégalaise, peuvent faire plaisir aux touristes. Tous deux représentent un intérêt bio-écologique important surtout en ce qui concerne la reproduction des oiseaux de mer. On y trouve des laridés avec des espèces comme la sterne royale, la sterne caspienne, le goéland railleur, la mouette à tête grise. Tous se reproduisent sur les bancs de sable.

A côté de ces espèces de type paléarctique, vivent des contingents de limicoles en mouvements migratoires. Ce sont des bécasseaux, des huîtres. On y aperçoit aussi des flamands roses, des

pélicans gris, quelques babuzards. Ce sont des régions qui recèlent de réelles richesses faunistiques mais qui, comme au Parc de Niokolo-Koba, sont menacées par le braconnage.

E. Programme pour la restauration et la promotion de ces lieux de mémoire

Au Sénégal, Saint-Louis et Gorée sont les principaux centres dont les bâtiments sont en étroite relation avec le trafic négrier. Dans l'hinterland, des forts liés à la traite subsistent encore mais doivent être restaurés car les matériaux qui avaient été utilisés pour leur réalisation étaient très friables et ne résistent pas aux intempéries, aux ruissellements.

Dans les centres urbains comme Gorée, Saint-Louis et Ziguinchor, des monuments historiques sont utilisés comme écoles, préfectures, centres culturels. Ce qui bien sûr accélère le processus de dégradation. Tout se passe comme si les autorités ignoraient la valeur historique de ces édifices. Il faut les restaurer tout en gardant leur architecture originale qui leur donne leur vraie valeur historique.

Dans l'hinterland, les stèles qui devront être construites à l'emplacement des forts disparus et des gîtes d'étape serviront de point de cristallisation de l'identité partagée par tous ceux dont les pays s'étaient impliqués dans le trafic. Mais une garde vigilante des autorités locales devrait veiller à leur protection. Ce seront des lieux de réconciliation, mais aussi des monuments qui enseigneront à tous ceux qui les visiteront que le combat entre toutes les formes d'esclavage est toujours d'actualité.

La sauvegarde de ce patrimoine est d'abord de la responsabilité des pouvoirs publics. C'est pour cela que l'État sénégalais avait pris des mesures dans le sens de la sauvegarde et de la protection du patrimoine historique national.

En 1967, le Sénégal a créé la Direction du patrimoine national dont la mission est de protéger le patrimoine culturel du Sénégal. La loi 71-22 du 25 janvier 1971 sur le régime des monuments et des fouilles précise les modalités du classement des monuments. Elle dispose que « sont classés monuments historiques, les biens meubles ou immeubles publics ou privés y compris les monuments naturels et

les sites dont la préservation ou la conservation présente un intérêt historique, artistique, scientifique légendaire ou pittoresque.

Les monuments historiques sont inscrits sur une liste établie dans le Journal Officiel. L'inscription sur cette liste entraîne l'obligation pour le propriétaire de donner à l'autorité compétente un préavis de deux mois avant une quelconque modification des lieux. L'inscription permet à l'autorité de s'opposer aux travaux de morcellement des monuments ainsi qu'à l'exportation des objets mobiliers inscrits. Les monuments classés ne peuvent être soumis à des travaux de restauration et de réparation sans autorisation administrative.

Après avoir pris ces dispositions législatives pour la sauvegarde du patrimoine, l'État sénégalais n'a pas pris les charges qu'elles auraient dû entraîner à savoir le financement par l'État lui-même des réparations et des travaux à y effectuer surtout à Saint-Louis et à Gorée dont la plupart des bâtiments sont dans un état matériel délicat. Pour la restauration et la préservation de ce patrimoine, aucun crédit n'est jamais inscrit dans aucun budget.

Conformément aux dispositions de la loi 71-22 du 25 janvier 1971, certains monuments en rapport avec la traite négrière sont inscrits sur la liste en vue de leur classement. Il s'agit de l'Île de Gorée, de la ville de Saint-Louis, du pont de Faidherbe, la Gouvernance, Établissement Maurel & Prom.

A ces monuments, il faudrait ajouter non seulement les forts liés à la traite négrière comme ceux de Podor, de Saint-Joseph, mais encore ceux datant de la période de la conquête coloniale (Bakel, Senoudébou, Richard-Toll, Thiès).

F. Des sources de financement

En raison de la modestie des moyens de l'État, il faut imaginer une autre politique capable de générer des ressources consistantes, aptes à aider à la restauration et à la sauvegarde de tout le patrimoine historique bâti sénégalais.

Les musées qui existent et ceux à construire, par la richesse de leurs collections, devraient pouvoir attirer des visiteurs payants, toujours de plus en plus nombreux. Les possibilités touristiques devraient être exploitées. Les autorités devraient solliciter un financement extérieur en jouant sur la collaboration entre les musées

locaux et ceux qui se trouvent dans les pays du Nord qui pourraient aussi les aider à acquérir des objets de valeur relatifs à l'Afrique et qui dorment dans des dépôts où nul ne les consulte.

L'UNESCO peut les aider à identifier toutes les institutions nationales ou internationales susceptibles de leur apporter une aide substantielle.

Les fondations comme FORD, Prince Claus Fund des Pays-Bas qui sont très actives dans le champ de la culture pourraient apporter des contributions importantes pour la mise en place des infrastructures culturelles que postule cette politique nouvelle qui doit prendre en charge la place véritable de la traite négrière, de l'esclavage et de la colonisation dans toutes leurs dimensions.

On pourrait également faire appel à l'Organisation non gouvernementale WAMP (West African Museum), programme qui finance en général des projets de recherches.

Pour Gorée, on pourrait accroître ses ressources en lui donnant un statut identique à celui de Saint-Michel qui assimilerait tous ceux qui s'y rendent à des touristes, tenus de verser des sommes que l'État pourrait utiliser à la sauvegarde de cette « île mémoire ».

Conclusion

APRÈS avoir parcouru des milliers de kilomètres à travers la Sénégambie pour localiser, identifier les sites et les lieux de mémoire liés à la traite, on mesure l'ampleur de la tâche qui est celle des autorités qui doivent mettre en œuvre pour sauver l'immense patrimoine historique lié à la traite négrière du naufrage qui le menace.

Déjà des gîtes d'étape fréquentés jadis par les dioula Mandingues et Diakhanké, il ne subsiste aucun indice qui rappelle qu'ils ont été témoins des souffrances endurées par les captifs destinés à l'exportation. Peut-être que le changement économique intervenu au lendemain de l'abolition de la traite négrière en réorientant l'activité des populations vers des cultures de rente, avait fini par effacer de la mémoire des populations, ce que fut le trafic négrier. Les mouvements migratoires générés par la monétarisation de l'économie conduisirent beaucoup de populations dont les habitations étaient naguère sur les axes suivis par les dioula, à aller dans les zones susceptibles de leur procurer l'indispensable numéraire. La désaffection des anciens itinéraires entraîna l'oubli des esclaves qui les punctuaient et, l'historien éprouve des difficultés à localiser avec précision les gîtes d'étape, jadis fréquentés par les dioula.

Heureusement qu'il en est autrement des comptoirs, des factoreries, des escales du littoral et des fleuves, points de contact entre négriers européens, leurs agents africains et les dioula de l'intérieur. Il est vrai que là aussi, même si certains lieux de mémoire sont facilement identifiables parce qu'ils existent toujours, on n'y trouve aucune trace en corrélation avec le trafic négrier, comme Pointe Sarène, Joal et Palmarin. Les témoins sont dans les villes de Saint-Louis, de Gorée, de Podor, de Saint-Joseph, d'Albréda, de Saint-James, mais souvent dans un état lamentable comme dans cette dernière localité.

Compte tenu de l'état de dégradation des édifices qui se trouvent dans les anciens comptoirs, il est temps de procéder à leur res-

tauration mais en veillant à ce que les nouveaux éléments ne soient pas en porte à faux avec les vestiges de l'original. Pour les lieux de mémoire éparpillés dans l'arrière pays, une stratégie d'implications des collectivités locales nous paraît nécessaire pour la sauvegarde des vestiges que l'on détruit parce que leur présence est gênante pour la culture de la localité. Il faut informer les populations de l'importance de ces vestiges et les impliquer dans l'action de sauvegarde et de protection du patrimoine.

La restauration des différents éléments du patrimoine ne sera efficace que si l'on met partout où le besoin sera une commission interdisciplinaire composée d'archéologues, d'historiens, d'environnementalistes et de restaurateurs. Il faut que les populations sachent ce que sont le patrimoine et les monuments historiques et toute l'importance qu'il a à les respecter.

La restauration des monuments pourrait bénéficier des recettes générées par le tourisme. Mais les autorités doivent prendre conscience de l'importance du patrimoine et s'engager à mettre les moyens propres pour en assurer sa sauvegarde.

« Le passé n'a de sens que vivant »

Joseph Ndiaye